



Université Sidi Mohamed
Ben Abdellah-Fès

Département des Sciences
Economiques et de Gestion



Faculté des Sciences Juridiques
Economiques et Sociales

Laboratoire de Recherche en
Management, Finance et Economie Sociale

Colloque sur :

Les banques islamiques : Fondements, expériences et perspectives

Appel à communication

I. Préambule

Le rôle d'intermédiation financière des banques islamiques repose sur le principe de partage de risque d'investissement avec sa clientèle. Ainsi, pourvoyeurs et utilisateurs de fonds se trouvent impliqués, conjointement, dans une relation de solidarité dans le financement de l'économie réelle. Leur rémunération ne peut provenir, alors, que des résultats obtenus de leurs contrats, qu'ils soient bénéfiques ou pertes. C'est là le principal fondement de ce système bancaire, dit aussi participatif, qui se démarque du système de crédit à base d'intérêt.

Les premières réflexions sur cette voie sont motivées par certaines séquelles de la période coloniale. Elles étaient à la recherche d'alternatives à des pratiques de transactions financières et commerciales imposées par une réglementation qui ne laissait comme choix aux populations musulmanes que deux options : adhérer au système colonial quitte à commettre l'interdit ou le boycotter quitte à s'enliser dans la paralysie.

La persévérance des porteurs de ce projet a donné lieu à la création des premières banques islamiques inaugurant l'expérience en cours vers le milieu des années 1970. Depuis cette date, ces unités étaient cibles d'hostilités provenant des milieux de tout bord. Certains n'y voyaient, d'ailleurs, qu'un rêve naïf ou une utopie platonicienne qui ne mène nulle part.

Actuellement, on assiste à un retournement de la tendance : la finance participative a commencé à devenir un des sujets les plus attrayants, non seulement pour ceux qui y adhèrent par principe, mais aussi pour ceux qui lui étaient hostiles auparavant. Sa thématique s'est ainsi imposée comme un centre d'intérêt à l'échelle planétaire pour les spécialistes d'appartenances diverses : universitaires, théoriciens, praticiens, responsables gouvernementaux et institutions financières internationales. Cet engouement peut s'expliquer par :

- La solidité et l'aptitude de cette nouvelle finance à résister aux aléas et crises qui ont secoué le système classique. En témoigne la rapidité de son extension à la fois quantitative, qualitative et géographique ;
- Sa croissance annuelle oscillant, selon les sources, entre 15% et 20% au moment où la finance traditionnelle peine à sortir de la crise de surendettement déclenchée par la bulle des subprimes de 2007 et dont les effets durent encore jusqu'à nos jours : faillite de certaines banques, nationalisation d'autres, des taux d'investissement fortement réduits, déficits menant certains Etats au bord de cessation de paiement ... ;
- La tendance à retenir comme causes de fragilisation du système d'instituts de crédits : l'excès d'endettement, la déréglementation des crédits, l'excès de titrisations des effets non représentatifs de l'économie réelle, des pratiques financières non éthiques, etc. ;

- L'explication du non lieu de ces mutations dans la finance participative par ses principes de base : interdiction des prêts à intérêt, de la vente des dettes, de la vente de biens non disponibles, de la titrisation des contrats de crédit, etc. Dès lors la mobilisation de fonds n'a de légitimité que dans la mesure où elle est assise sur des actifs réels. Les modalités de sa mise en pratique engagent alors les partenaires dans des contrats dits : mousharaka, moudharaba, mouzaraa, mousaqat, mourabaha, ijara, istisnaa, etc.

Toutefois, la mise en œuvre de ces formules exige un savoir en matière de lois islamiques, de leurs fondements et de leurs règles, comme elle exige une large culture islamique chez les ressources humaines appelées à les pratiquer. A défaut de ces exigences, les contrats, procédures et pratiques doivent être soumis au contrôle des spécialistes de la charia.

Le rôle de tels spécialistes, parmi un staff de managers pluridisciplinaires, est indispensable pour les banques islamiques non seulement pour des raisons de conformité législative, mais aussi pour faire face aux dangers qui les menacent : fatwa qui légitiment les prêts avec intérêt, non adéquation entre normes de leurs activités et nature des environnements juridiques et cognitifs de leur implantation, divergence entre financement à long terme qu'exige leur mission de développement économique et social, et financement à court terme auquel s'attendent les déposants, rareté des ressources humaines imprégnées d'un esprit conforme aux enseignements de la Charia, etc.

Soumettre au débat collectif les soubresauts de la finance islamique, nous interpelle non seulement pour des raisons scientifiques et éthiques, mais aussi pour des raisons pratiques. En effet, cette réflexion intervient à un moment où le projet de la nouvelle loi bancaire, qui régleme pour la première fois au Maroc la création des banques dites participatives, est en pleine gestation.

II. Les axes du colloque

Ce sont ici certains aspects de la finance participative qui méritent de mûres réflexions et de profonds débats entre experts, praticiens, professionnels, chercheurs, et tous ceux qui, pour une raison ou pour une autre, s'attèlent à posséder une conception scientifiquement fondée d'un tel système et se forger une profonde compréhension des invariants fondant la logique gouvernant sa démarche.

C'est à ce titre que nous lançons cet appel à communications portant sur des thèmes circonscrits par les axes ci-après :

I - Fondamentaux de la finance islamique

Concept de rationalité économique
 Concept de la monnaie et de l'intérêt
 Concept et portée de bancarisation dans la perception des musulmans
 Concept et portée de bancarisation participative

2 – Encadrement des banques islamiques

Encadrement juridique
 Encadrement de la CHARIA
 Encadrement financier
 Encadrement scientifique
 Encadrement institutionnel et administratif

3 – Fonctionnement des banques islamiques

Ethique et intermédiation participative
 Modes de financement par l'association (moudharaba, mousharaka, mouzaraa..)
 Modes de financement par l'échange (mourabaha, ijara, istisnaa...)
 Modes de financement par le don (qardh hassan, zakat...)
 Modes combinés de financement (leasing, attawarroq...)
 Autres services bancaires islamiques
 Géographie des banques islamiques
 Expériences, cas pratiques

4 – Perspectives des banques islamiques

Extension sectorielle et géographique
 Problématique des ressources humaines
 Ambivalence des pratiques judiciaires
 Dualité rentabilité rapide/rentabilité licite
 Dualité placement/investissement productif
 Dualité risque/rentabilité
 Dualité mimétisme/innovation
 Enjeux du développement économique et social
 Banques islamiques et crises financières

Cette liste des thématiques susceptibles d'être abordées dans le colloque n'est pas exhaustive. Toute autre proposition fera l'objet d'un examen par le comité scientifique.

III. Calendrier et dates à retenir

- 31 mai 2014: date limite d'envoi du résumé de communication.
- 30 juin 2014: décision du comité scientifique.
- 15 septembre 2014: envoi du texte intégral de la communication.
- 30 septembre 2014: notification définitive.
- 12 et 13 novembre 2014: date du colloque.

IV. Modalités de soumission des propositions de communication

Les propositions de communication, rédigées en une page sous format Word, doivent parvenir avant l'expiration du délai sus mentionné à colloquebi@gmail.com et doivent contenir les détails suivants :

- Résumé de 15 à 20 lignes maximum, indiquant l'objectif de la communication, la problématique du thème et les résultats obtenus ou attendus ;
- Noms et prénoms des auteurs et leurs coordonnées ;
- Qualités des auteurs et leur structure d'affiliation ;
- Cinq mots clefs.

Les actes retenus doivent parvenir, dans les délais précisés ci-haut, en format Word ou PDF, à l'adresse suivante : colloquebi@gmail.com

V. Normes à respecter dans la rédaction :

Les communications finales doivent être rédigées selon les normes suivantes :

- La page de garde, non numérotée, doit comporter le titre de la communication (TNR 16 points), le ou les noms et prénoms des auteurs et leurs coordonnées.
- Les autres pages doivent être numérotées sans en- tête ni pied de page.
- Les marges doivent être de 2,5 cm en page format A4.
- Le texte intégral (y compris annexes) ne doit pas dépasser 20 pages.
- Le texte doit être écrit en TNR 12 points et justifié à gauche et à droite. Interligne : 1,5.

VI. Déroulement du colloque et publication des actes de communication :

- Le colloque aura lieu, dans les dates précédemment indiquées, au sein de la FSJES.
- Chaque communication durera 15 à 20 minutes maximum. Des discussions auront lieu à la fin de chaque séance.
- Les actes retenus feront l'objet d'une publication dans un ouvrage collectif.

VII. Contacts :

Pour plus d'informations, veuillez consulter les liens suivants :

- <http://fsjes.usmba.ac.ma> ou www.usmba.ac.ma

ou contacter

- Mohammed Nmili : nmilimz@yahoo.fr
- Ali Youala : youala_ali@yahoo.fr
- Abdelaziz Badis : badis_05@yahoo.fr
- Mohammed Makhtari : mohammed.makhtari@gmail.com